

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales.—  
 II Prières des Quarante-Heures. — III Souhais de bienvenue. —  
 IV Les fêtes du septième centenaire dominicain à Notre-Dame-de-  
 Grâce. — V Retraite fermée des ingénieurs civils et des architectes.  
 — VI Ce que c'est qu'une paroisse de Paris. — VII Les *Rapailages*  
 de M. l'abbé Groulx.

**AU PRONE**

Le dimanche 3 décembre

On annonce :

La fête de l'Immaculée Conception, vendredi.

Jeûne mercredi (non vendredi);

L'indulgence du mois de novembre (1).

**Note.** — Le jeûne et l'abstinence de vendredi sont supprimés, à cause de la fête de l'Immaculée Conception qui est d'obligation.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 3 décembre

Messe du I dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 1e cl.); mém. de saint François Xavier; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. 1o de saint Pierre Chrysologue, 2o de saint François Xavier, 3o de sainte Barbe.

Le vendredi 8 décembre

Fête de l'IMMACULEE-CONCEPTION DE MARIE, **double de 1e cl. avec Oct.**; mém. de la Férie de l'Avent; préf. de la Ste Vierge. — Aux II vêpres, mém. de la Férie de l'Avent.

**Note.** — On fait gras vendredi, parce que la fête est d'obligation.

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quel que exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique (non semi-publique), dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.